

## R A P P O R T .

Le 25 octobre 1946, le Conseil fédéral a décidé de faire suivre par une délégation suisse les travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvrant le 23 octobre à New York. La Suisse ne faisant pas partie des Nations Unies, il a fallu se borner à l'envoi d'observateurs. Comme à l'ordre du jour de l'Assemblée générale étaient inscrits, d'une part, des problèmes de politique générale et, d'autre part, deux questions concernant directement la Suisse, à savoir celle de l'adhésion de la Suisse à la Cour internationale de Justice et celle de l'emploi de l'"Ariana" à Genève par les Nations Unies, le Conseil fédéral désigna en qualité d'observateurs le Chef des Affaires politiques et le Chef du Service des Organisations internationales du Département Politique Fédéral. Conformément aux usages diplomatiques, M. Bruggmann, Ministre de Suisse accrédité auprès du Gouvernement du pays sur le territoire duquel l'Assemblée générale des Nations Unies tenait ses assises, fut adjoint à la délégation, à rang égal.

Les délégués quittèrent la Suisse le 2 novembre par la voie des airs. Par suite du mauvais temps, ils n'arrivèrent que le 6 novembre à New York où M. Bruggmann les attendait.

### I.

#### Observations générales.

La Charte des Nations Unies ne connaît pas les observateurs. Tout pays ne faisant pas partie des Nations Unies est considéré comme étranger à l'ONU. Il était donc de prime abord exclu que nous pussions prendre place parmi les délégations officielles. M. le Conseiller fédéral Petitpierre introduisit par télégramme les observateurs suisses auprès du Secrétaire général des Nations Unies et celui-ci répondit qu'il faciliterait dans la mesure du possible leur tâche. Le Secrétariat nous délivra des cartes d'observateurs donnant droit à l'accès des salles de délibérations pour les places réservées aux personnes officielles dans la mesure où une distinction entre celles-ci et les journalistes ou le public pouvait être faite. Lorsque des commissions tinrent des séances dans des salles plus petites, dépourvues de tribune, vos observateurs durent<sup>se</sup> contenter de places réservées au public.

Les séances de l'Assemblée générale se tenaient à Flushing dans un des bâtiments ayant servi à l'exposition



- 2 -

universelle. La salle principale est bien aménagée; l'installation de hauts-parleurs permet d'entendre clairement de n'importe quel endroit de la salle tous les discours prononcés. La traduction simultanée n'ayant pas pu être organisée à temps, l'expédition des travaux est ralentie par la nécessité de traduire en anglais et en français, "langues de travail" des Nations Unies, tous les discours prononcés en russe, espagnol et chinois, langues admises à côté de l'anglais et du français. Nous n'avons jamais entendu de discours en chinois, tandis que l'espagnol et le russe étaient utilisés aussi fréquemment que l'anglais. Peu de délégués se servaient du français, la langue classique de la diplomatie à l'époque où l'Europe dominait le monde!

Les séances des commissions se tenaient à Lake Success, à 45 minutes en auto de New York, dans le bâtiment d'une ancienne fabrique de pièces d'avion, aménagée tant bien que mal pour les besoins de la cause. Les salles de conférences, une dizaine, sont pourtant bien installées; une seule est dotée d'un dispositif permettant des traductions simultanées. Le salon des délégués est également confortable. Par contre, les bureaux du secrétariat, sans fenêtres, aérés artificiellement et où le personnel travaille dès la première heure à la lumière électrique, laissent beaucoup à désirer; ils ne sont en partie pas prêts et les ouvriers douent encore, installent, enlèvent et construisent des cloisons; le bruit et la poussière y règnent, les installations d'air frais ne fonctionnent pas toujours, bref, les conditions de travail sont difficiles.

Dès l'arrivée à New York, nous avons réparti le travail entre vos observateurs suivant leurs goûts et leur formation. C'est ainsi que M. Secrétan s'occupait surtout de problèmes suisses en relation avec les Nations Unies, suivait de près l'évolution des deux questions suisses à l'ordre du jour (Cour internationale de Justice et "Ariana"), négociait avec le Secrétariat général (Radio nations, etc.) et discutait avec le Président de l'Assemblée, M. Spaak, de la suite à donner à la lettre que, d'entente avec le Conseil fédéral, M. le Conseiller fédéral Petitpierre avait adressée à M. Spaak. De son côté, M. Zehnder suivait les travaux des commissions politiques des Nations Unies et essayait de dégager des discussions et des contacts avec les délégations étrangères les éléments utiles ou nécessaires à la politique extérieure suisse. M. Bruggmann, comme vous l'aviez prévu dès le début, occupé par la direction de la Légation à Washington, ne put consacrer à New York qu'un temps limité; néanmoins, son concours nous a été très précieux parce qu'il connaissait un bon nombre de délégués étrangers, notamment ses collègues de Washington et nous introduisait auprès d'eux, nous épargnant ainsi la voie compliquée des prises de contact par sollicitation officielle.

Nous constatons rétrospectivement que la com-

- 3 -

position de la délégation suisse correspondait bien aux tâches qui l'attendaient à New York. Les séances plénières et les séances des commissions se tenaient, ainsi que nous l'avons mentionné, dans des lieux différents; il fallait, d'autre part, suivre les travaux de six commissions. Quatre de celles-ci intéressaient plus spécialement notre politique; les commissions siégeaient pour la plupart du temps à la même heure. Il eût été impossible, pour une seule personne, d'être présente partout à la fois. En recourant aux collaborateurs techniques du Consulat général à New York, attribués en été 1946 à ce poste précisément pour s'occuper de questions concernant l'ONU, ou aux membres de la Légation de Suisse à Washington que M. Bruggmann avait mis à notre disposition, il a été possible d'assister à toutes les délibérations intéressantes et de suivre les débats avec la même intensité qu'une délégation officielle d'un autre pays, quoique celles-ci aient été évidemment bien plus nombreuses. A titre de comparaison, nous faisons suivre ici quelques chiffres:

Les plus petites délégations ne comprenaient que deux délégués (Afghanistan, Honduras), les plus grandes une dizaine (Brésil, Canada, Danemark, République dominicaine, Grèce, Pays-Bas, Pologne, Royaume Uni, URSS, Yougoslavie). Y compris les collaborateurs, le personnel des délégations variait entre 3 (Bolivie, Honduras, Paraguay, Islande) et 135 (URSS).

Parmi les délégués, nous comptons 51 Ministres d'Etat ou Sous-Secrétaires d'Etat, 53 Ambassadeurs et 48 Ministres plénipotentiaires. Sur 54 pays représentés, 31 ont joint à leur délégation, à titre de délégué ou de délégué suppléant, leur Ambassadeur ou Ministre aux Etats-Unis. La nomination de M. Bruggmann comme observateur suisse correspondait donc aux solutions prises par la majorité des pays membres de l'ONU.

Conformément à la répartition du travail au sein de la délégation suisse, M. Zehnder suivait les travaux de l'Assemblée générale, du Conseil de Sécurité et surtout de la première commission (politique et de sécurité) ainsi que, autant que le temps le permettait, ceux de la troisième commission (problème des réfugiés). M. Secrétan, de son côté, s'intéressait de près aux problèmes concrets suisses mentionnés ci-devant et suivait, de ce fait, les délibérations des 5<sup>me</sup> et 6<sup>me</sup> commissions ainsi que celles de la sous-commission du siège et prenait également part aux séances plénières de l'Assemblée et du Conseil de sécurité.

## II.

### Ambiance politique.

La présence d'observateurs suisses à l'Assemblée générale a été remarquée aussi bien par les délégations que par les journalistes. Au début, on se demandait ce que signi-

- 4 -

fiait la présence de trois Ministres suisses à Lake Success et surtout les journalistes et photo-reporters flairaient une sensation possible - l'adhésion de la Suisse ou des débats sur la neutralité. Plus tard, on s'habitua à notre présence et on la considéra presque comme normale. Si, jusqu'à la clôture de l'Assemblée, les journalistes suisses rapportaient des sondages de l'une ou de l'autre des délégations sur la portée qu'il fallait attribuer à la nomination du Chef des Affaires politiques parmi les observateurs suisses, que l'on considérait à tort comme Sous-Secrétaire d'Etat, les délégués eux-mêmes approuvaient, dans leurs conversations avec nous, la présence d'observateurs suisses à la première Assemblée générale. L'un ou l'autre délégué exprimait ses regrets de ne pas voir la Suisse parmi les membres des Nations Unies, mais ajoutait immédiatement qu'il comprenait les difficultés de concéder à la Suisse un statut spécial conforme à sa politique de neutralité. Pour bien nous rendre compte des dispositions des délégations à l'égard d'une candidature éventuelle de la Suisse, nous avons provoqué, dans des conversations informelles, des prises de position. Dans notre rapport du 22 novembre, adressé au Chef du Département Politique, nous avons analysé les réponses reçues en relation avec l'attitude des délégations lors de la discussion de questions de grande portée politique. Cette analyse a abouti à la constatation que la Charte des Nations Unies - compromis de collaboration entre les Grandes Puissances - était intangible et que partant une exception en faveur de la Suisse ne pouvait être faite à l'heure actuelle. Une demande suisse d'adhésion sous réserve de la neutralité se heurterait donc aujourd'hui à l'opposition des Grandes Puissances soucieuses de ne pas compromettre l'entente si difficilement édifiée entre elles. D'autre part, un groupe de pays - Australie, Nouvelle-Zélande, Canada, Afrique du Sud - ne veut pas entendre parler de neutralité. Ayant, à leur avis, aidé à libérer l'Europe du joug nazi et versé le sang de leurs fils sur les champs de bataille pour une cause qui regardait en premier lieu les pays européens, ils ne comprennent pas comment un pays européen puisse se tenir à l'écart. Enfin, un groupe d'Etats européens, parmi lesquels nous citons la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège, la Suède et peut-être même la France, ont "la nostalgie de la neutralité" - pour répéter les paroles de M. Speak. Ce groupe également est opposé à une exception en faveur de la Suisse tant que ces pays ne pourront pas profiter de la même faveur. Il faut ajouter à ce groupe les nations dites neutres qui ne font pas encore partie des Nations Unies et qui invoqueraient le précédent suisse pour demander une adhésion conditionnelle. Bref, les délégations regrettent l'absence de la Suisse, "la nation pacifique par excellence", mais ne sont pas disposés à céder, pour le moment, sur la question de la neutralité. La réserve du temps se trouvant dans les réponses de presque toutes les délégations, nous en avons dé-

duit que la porte d'entrée de la Suisse neutre dans les Nations Unies n'était pas définitivement fermée, mais que les conditions suivantes devraient être remplies afin que la candidature suisse ait une chance de succès:

- 1) Que les Grandes Puissances consentent à apporter une modification, quelle que soit sa nature, à la Charte des Nations Unies;
- 2) Que les pays "pacifiques" encore en dehors des Nations Unies aient adhéré inconditionnellement à l'ONU;
- 3) Que la situation internationale se soit clarifiée à un tel point que les chances d'une paix stable prévalent sur celles d'une conflagration armée plus ou moins imminente;
- 4) Que les Traités de Paix aient été signés - une conséquence de notre politique de neutralité.

A ce propos notons encore que le Danemark a provoqué au cours de la session une résolution au terme de laquelle l'Assemblée recommande que l'on exige des Etats candidats à l'Organisation des Nations Unies l'institution chez eux du suffrage universel des hommes et des femmes. Si l'Organisation des Nations Unies rend cette condition obligatoire, la candidature de la Suisse n'en sera que plus difficile.

En Europe, et en Suisse même, il arrive d'entendre que la Suisse est isolée. Vos observateurs tiennent à retenir ici qu'une telle affirmation ne correspond plus à la vérité. Toutes les conversations que nous avons eues avec les Délégations prouvent le contraire: on sait que la Suisse est un Etat pacifique, qu'elle ne se prêterait jamais à une politique d'agression, qu'elle est une démocratie dont les institutions sont appréciées du monde entier et que, sur le plan humanitaire, elle a apporté et apporte un concours précieux à tous les pays souffrants. En général, on considère l'absence de la Suisse des Nations Unies comme passagère, due à des circonstances particulières, mais on est convaincu que dans tous les domaines de la collaboration internationale où il n'y a pas incompatibilité entre les buts poursuivis par l'ONU et la neutralité suisse, la participation de la Suisse est d'ores et déjà acquise et l'on est prêt à nous l'accorder. Cette attitude favorable des Nations Unies, cette atmosphère de bienveillance pour la Suisse sont des circonstances qui nous distinguent nettement des autres pays ne faisant pas encore partie des Nations Unies, notamment de l'Espagne franquiste, mais en même temps elles impliquent des engagements pour la Suisse; elles nous obligent à répondre à la sympathie dont nous sommes entourés. Ceci veut dire pratiquement que, si les Nations Unies sont disposées à nous recevoir à bras ouverts comme membre des organisations techniques sans que nous eussions adhéré à la Charte de

- 6 -

l'ONU, elles attendent que nous ne nous bornions pas à collaborer uniquement aux organisations dont nous pourrions profiter, mais également à celles qui nous imposent certains sacrifices. Lors d'un déjeuner que nous avons offert à M. Spaak, Président de l'Assemblée, celui-ci désigna nommément Bretton Woods comme une des organisations internationales à laquelle la participation de la Suisse serait souhaitable au point de vue des Nations Unies bien que la Suisse n'en tirerait, sans doute, aucun avantage immédiat.

Si nous comparons la situation à la fin de 1946 à celle au début de la même année, nous constatons que les relations entre la Suisse et l'ONU se sont sensiblement améliorées. Il est prématuré cependant d'affirmer qu'elles ont déjà atteint un certain degré de stabilité; pour le moment il ne s'agit que d'une disposition favorable reconnaissant implicitement la particularité du statut de la Suisse, mais il est encore trop dangereux de vouloir traduire cette disposition par des formules juridiques ou même provoquer un débat sur le statut spécial de la Suisse. Nos ministres à l'étranger devront continuer encore leur travail subtile auprès des gouvernements des pays dont les voix seront déterminantes lorsque la Suisse voudra faire discuter par les Nations Unies son statut spécial.

Dans cet ordre d'idées, nous aimerions attirer l'attention du Conseil fédéral sur le fait que le continent américain dispose au sein des Nations Unies de 22 voix sur 54, dont 20 appartiennent aux pays de l'Amérique latine. Il est, à notre avis, souhaitable de développer davantage nos relations diplomatiques avec ces pays qui, au moins en partie, ignorent encore toute la portée historique de la neutralité suisse. Les pays de l'Amérique latine sont d'autant plus intéressants pour nous qu'ils ont un sentiment très prononcé de l'indépendance et de la souveraineté et sont farouchement opposés à l'ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays. Si la Charte des Nations Unies et même de certaines de ses organisations techniques est inacceptable pour nous, c'est précisément parce qu'elle est fondée sur le principe de l'ingérence des Nations Unies dans les affaires d'un Etat souverain.

Est-ce dans l'intérêt de la Suisse de rechercher la collaboration avec les Nations Unies même au prix de quelques sacrifices? Pour répondre à cette question, il faut avant tout essayer de se rendre compte si l'organisation des Nations Unies est viable. Toutes les délibérations de l'Assemblée plénière et des commissions ont mis en évidence que la Charte des Nations Unies n'est pas uniquement la constitution de l'organisation, mais en même temps un compromis po-

litique de collaboration internationale entre les Grandes Puissances pour le temps d'après-guerre. Tel que le compromis a été conçu, l'organisation même pourra survivre ou périr suivant le degré de bonne volonté de collaboration d'une des Grandes Puissances. Bien que la Grande-Bretagne ait envoyé à New York une délégation très forte, expérimentée, bien composée, et que les Etats-Unis d'Amérique n'y fussent représentés que par des délégués moins qualifiés et, enfin, bien que les Britanniques aient dû constamment travailler la Délégation américaine afin de prévenir que celle-ci, mue par des considérations de politique intérieure, n'envoie pas trop l'atmosphère de l'Assemblée, ce n'était pas le vote de la Délégation britannique qui comptait, mais bien celui des Etats-Unis. Heureusement, la Délégation des Etats-Unis collaborait le plus souvent très étroitement avec la Délégation britannique et faisait siennes les solutions constructives que cette dernière lui proposait, à l'exception de cas où, pour des raisons notamment de politique intérieure, les délégués américains croyaient devoir adopter une attitude différente, souvent inconciliable et violente. Les discours du sénateur Conally, agressifs dans la forme et faibles dans le fond, contrastaient parfois tellement avec l'atmosphère générale au sein de l'Assemblée générale que nous nous demandions s'il ne poursuivait pas une politique propre contraire à celle de Byrnes et tendant à l'isolationisme. Un court séjour de M. Zehnder à Washington, où M. Bruggmann avait organisé les 28, 29 et 30 novembre une série de réceptions en son honneur et où celui-là a eu l'occasion de parler à un bon nombre d'hommes d'Etat américains, a relevé certains faits susceptibles d'expliquer l'attitude de la délégation américaine.

A l'heure actuelle, l'Amérique a surmonté la guerre; on est tenté de dire qu'elle l'a oubliée. La récente guerre appartient dorénavant à l'histoire, le regard est tourné vers l'avenir, on veut vivre et gagner de l'argent. Il y a, cependant, encore quelques réminiscences de la guerre, des restrictions que l'on combat sur le plan national. Mais il y en a une qui fait constamment appel à la conscience et qui jette une ombre sur l'optimisme de la vie américaine: le problème de l'Europe. A Washington, on se rend compte que la situation en Europe ne correspond pas du tout à l'ordre que les Américains seraient désireux de voir s'établir. Ils sont conscients des fautes commises et de leur propre responsabilité. Cependant c'est une affaire pénible pour eux, c'est une goutte de goudron dans un pot de miel, on n'aime pas qu'on leur rappelle les souffrances de ce continent en désordre; on le sait et on aimerait bien en finir aussi vite que possible. Malheureusement pour les Américains, ils rencontrent ici une volonté aussi déterminée que la leur, mais qui leur est opposée: la politique de l'Union soviétique. Dans la conscience du peuple, ce pays est l'adversaire qui lui met un peu

- 8 -

partout les bâtons dans les roues et le nouvel impérialisme américain, jeune encore, inexpérimenté, optimiste et, à son avis, idéaliste, n'arrive pas à surmonter cette difficulté. Il en résulte une méfiance profonde à l'égard de l'URSS et le désir de démontrer à ce colosse oriental toute la puissance politique et même militaire des Etats-Unis conscients de leur force. A cela s'ajoute la différence fondamentale des structures politique, économique et sociale des deux pays et des idéaux auxquels ils aspirent. Si nous avons pu enregistrer quelques tendances à l'isolationisme, elles sont amplement contre-balançées par le désir de ne pas céder aux Russes. Ces constatations projetées sur le plan de l'ONU permettent, semble-t-il, de conclure que les Etats-Unis ne lâcheront pas l'ONU, mais que, pour l'organisation même, la politique des Etats-Unis peut présenter un certain danger au cas où les Russes ne voudraient pas tenir compte de cette situation.

Quelle a été l'attitude russe à l'Assemblée générale des Nations Unies? Vous savez par des rapports de presse sur les travaux de l'ONU et par ceux relatifs à la Conférence des Quatre qui siégeait en même temps à New York que les Russes étaient au début intraitables, défendant leur conception et leurs projets jusqu'au bout et se refusant à faire la moindre concession. Nous avons attaché un soin particulier à observer la délégation russe durant les séances de l'Assemblée plénière et des commissions. C'est à l'occasion de ces travaux, souvent de détail, que nous avons pu nous rendre compte de la tenacité avec laquelle les délégués russes luttaient pour leur point de vue, mais nous avons constaté en même temps la parfaite correction de leur discours. Seul Vichinsky, un brillant "débater", faisait exception. Son tempérament l'emportait sur la prudence et ses discours improvisés contenaient des pointes sarcastiques et ironiques à l'égard de ses collègues d'autres pays. Mais toutes les fois que les discours de Vichinsky avaient été préparés, ils restaient objectifs et courtois. Jamais un délégué russe n'a fait la moindre concession, c'était le privilège du Chef de la délégation russe, M. Molotow. Nous relevons ce fait ici car Molotow n'a pris personnellement part aux travaux de l'Assemblée que vers la fin de celle-ci. Molotow (contrairement à Vichinsky), peu brillant, mauvais orateur, bégayant, ayant beaucoup de peine à formuler sa pensée, n'hésitait cependant pas à prendre ses décisions au milieu des délibérations et des discussions, nuancant les votes de ses collègues russes et cherchant toujours à apaiser les discussions trop âpres. Grâce à sa connaissance de la langue russe, M. Zahnder a pu, à plusieurs reprises, observer comme Molotow, en cherchant l'expression appropriée pour rendre sa pensée, choisissait finalement un terme moins fort que celui auquel on s'attendait.

Il y avait dans l'attitude de Molotow, dans sa manière de s'exprimer et de proposer une concession ou une solution constructive, une ligne de conduite qui ne permet qu'une seule conclusion: le désir d'éviter à tout prix un conflit. Ce fait même est pour l'ONU d'une très grande importance quelles qu'en soient pour le moment les raisons. Sur les motifs de la politique conciliante russe dans la deuxième phase de l'Assemblée générale et de la Conférence des Quatre, nous avons entendu deux versions: les Russes se seraient rendus compte que, s'ils n'étaient pas raisonnables dans leurs aspirations, ils se heurteraient partout à la résistance poussée à l'extrême des Etats-Unis, ce qui pourrait signifier la guerre que les Russes voudraient, selon la première version, ajourner jusqu'au moment où ils seraient, eux-mêmes, prêts à l'aborder, ou, selon la seconde, l'éviter à tout prix car il y aurait, en Russie, une lutte cachée entre le parti et les militaires pour la succession de Staline gravement malade. Il s'agirait, selon cette dernière version, de sauver le régime même d'une épreuve qui pourrait lui porter le coup fatal; le régime de Moscou aspirerait donc à une époque de paix de plusieurs dizaines d'années pour consolider le régime. Nous ignorons laquelle des deux versions est exacte, mais nous relevons un élément commun: la nécessité pour les Russes d'éviter une conflagration armée à brève échéance.

La délégation britannique a démontré par ses paroles et ses actes que la Grande-Bretagne tient à une collaboration internationale. La Chine et la France ont eu une attitude conciliante, plutôt passive, s'abstenant de prendre position dans des questions délicates. L'idéalisme et le manque d'expérience diplomatique des Dominions britanniques présentent un certain danger pour les Nations Unies. Mus par des considérations tout à fait honorables, les Dominions ont en effet soulevé au sein de l'Assemblée générale des problèmes (devoirs et droit de l'Etat, droit de l'homme, la pratique du veto des Grandes Puissances) qui ne sauraient être résolus à l'heure actuelle sans que leur discussion provoque un conflit sérieux entre les Grandes Puissances.

Nombre de questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui vient de se terminer auraient pu faire surgir le problème politique principal, à savoir: la co-existence des régimes communistes et capitalistes. Ce problème, bien que présent à l'Assemblée, n'a pas, grâce à la bonne volonté de tous, conduit au conflit et M. Spaak a pu constater à la fin des travaux que le résultat de la première Assemblée générale des Nations Unies dépassaient les prévisions. L'ONU a donc survécu à la première épreuve et, le danger d'une guerre immédiate s'éloignant, elle est devenue un facteur politique de première importance sur le plan international. Sans optimisme exagéré, nous sommes d'avis qu'il faut considérer l'ONU comme une organisation internationale viable.

Il résulte de cet état de choses que la Suisse

- 10 -

devra dorénavant tenir compte de ce facteur politique. Si, pour le moment, une demande d'adhésion peut et doit encore attendre, nous devrions rechercher, en 1947, les nouvelles possibilités de collaboration afin d'entretenir l'atmosphère favorable que nous avons trouvée au sein de l'Assemblée générale. Les 54 nations réunies en l'ONU nous attendent et nous les décevrons si nous ne savions pas franchir une nouvelle étape à leur rencontre en 1947. Quelles que soient les méthodes que vous adopteriez finalement à cet effet, nous sommes convaincus que, pour résoudre le problème principal de l'adhésion de la Suisse neutre aux Nations Unies, il ne suffit pas de négocier avec l'organisation même. Il conviendrait de négocier directement avec les Gouvernements des Puissances dont les voix comptent à l'Assemblée des Nations Unies, les questions épineuses, nous l'avons observé, ayant été réglées de pays à pays et les votes assurés à l'avance. Sous cet angle, il est important que nous continuions à faire des efforts auprès des Ministères des Affaires étrangères des Grandes Puissances, des Dominions britanniques et des pays de l'Amérique latine (20 voix!) Le centre de gravité politique s'est déplacé outre-mer et nous constatons à cet égard que l'appareil diplomatique dont nous disposons dans les deux dernières catégories des pays énumérés est loin d'être complet.

13.I.1947.

alg. Zehnder